



La laïcité pratique à La Réunion



La laïcité pratique à La Réunion

©Association des Maires du Département de La Réunion

Reproduction interdite.Tous droits réservés.

Publication 2

Rédaction: Cyrille HAMILCARO, Directeur

Conception et Maquette: Magalie PÉPIN, chargée de communication



Mot de M. Stéphane FOUASSIN, Président de l'Association des Maires du Département de La Réunion

Lorsque l'Association des Maires de France a sollicité les associations des maires d'Outre-mer pour qu'elles soient auditionnées dans le cadre du Groupe de Travail « Laïcité », j'ai tout de suite senti l'occasion de mieux expliquer à certains de nos collègues de France hexagonale - qui naviguent entre bienveillance, incompréhension ou ostracisme en ce qui concerne la relation avec les religions et leurs pratiquants - ce que contient réellement ce fameux principe du « vivre ensemble réunionnais ».

Né en France hexagonale de famille catholique, enfant ayant grandi au Sénégal jusqu'à ma majorité, retourné en France pour faire mes études, médecin installé à l'Île de La Réunion dans la commune de Salazie où j'en suis devenu le maire, c'est bien cette particularité de La Réunion d'intégrer tout un chacun qui fait que je peux même présider l'Association Départementale des Maires.

Ce vivre ensemble est une force extraordinaire : il a généré des pratiques uniques et des adaptations vivantes aux règles qui pourraient inspirer beaucoup; et peut-être même régler ailleurs certaines difficultés de la vie quotidienne.

L'audition s'est réalisée le 3 juin 2015 et l'étonnement, puis les questions qui ont suivi l'exposé sur la pratique de la laïcité à La Réunion, m'a conduit à m'interroger sur la nécessité de formaliser puis de diffuser les éléments décrits par mon directeur.

Ces pratiques spécifiquement réunionnaises, dans le droit fil de la loi de 1905 ou parfois à la limite de celle-ci, créent une forme de « **micro-civilisation créole réunionnaise** » : il était donc normal, voire urgent, qu'un tel livret voit le jour !

Bien à vous et bonne lecture,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and some smaller scribbles.

Stéphane FOUASSIN



Mot de M. Cyrille HAMILCARO, Directeur de l'Association des Maires du Département de La Réunion

"La laïcité pratiquée à La Réunion peut poser question, mais elle ne pose pas de problèmes!", déclaration préalable à l'entretien avec les membres du groupe de travail "laïcité" de l'AMF.

Réaliser un écrit sur le comportement général des réunionnais, particulièrement des autorités publiques locales, dans le cadre de la Laïcité devenue un des principes fondamentaux de La République par la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État : répondre à une telle commande fut excitante pour le réunionnais que je suis, mais angoissante en tant que garant d'une certaine objectivité de l'association départementale des maires.

Je me suis donc appliqué, à partir de l'existant, à décrire ce que l'on peut rencontrer fréquemment dans les différentes communes de La Réunion, en essayant de l'agrémenter d'un exemple d'action pouvant permettre de mieux comprendre ou consolider la devise de la République qui se vit mais n'est pas (encore ?) normée : **la Fraternité !**

Citoyen croyant (chrétien pratiquant), Cadre de collectivités ou en lien avec elles depuis 27 ans et élu local (conseiller général, régional, municipal, maire et élu communautaire) de 1995 à 2014, j'ai essayé de réunir ces trois expériences pour mettre en avant les éléments concrets de comment les réunionnais, élus ou non, croyants ou non, vivent leur mandat ou leur citoyenneté avec la religion et non à côté d'elle.

L'idée de partager cette première formalisation du « vivre ensemble réunionnais » est audacieuse, car ce dernier résulte :

- de ce qui a créé le métissage (le vivre ensemble fusionnel), qui a pris spontanément de l'avance sur le multiculturalisme (le vivre ensemble cohabitionnel)
- de ce qui va à contre-courant de l'entre-soi ou le communautarisme (le vivre ensemble conflictuel).

Puisse ce livret être utile à un plus grand apprentissage ou au débat !

Avec dévouement,

Cyrille HAMILCARO

Sommaire

Introduction.....	9
I- Historiographie.....	10
II- L'accompagnement public des manifestations.....	11
III - La vie au quotidien.....	13
IV - Des « religions républicaines ».....	16
IV - Le politique transcende le religieux.....	16
VI - Conclusion.....	17
LE « CONSEIL DE LA FRATERNITÉ », UNE EXPÉRIENCE DU VIVRE ENSEMBLE À SAINT-LOUIS DE LA RÉUNION.....	18

Association des Maires du Département de La Réunion

190 rue des Deux-Canons, Immeuble Futura

CS 11083

97495 Sainte-Clotilde Cedex

Tél. : 0262 41 91 70 - Fax: 0262 41 91 74

Introduction

L'objet de cette note est d'expliquer ce qui se fait traditionnellement sur l'île de La Réunion, colonie française depuis le 17^{ème} siècle et Département français depuis la loi du 19 mars 1946.

L'objectif n'est aucunement de dire que ce qui se fait ici et là, que la conception juridique de la laïcité ou que les discours des uns et des autres sont mauvais ou bons : ce qui importe, c'est d'explicitier les pratiques et de voir dans quelles mesures, tant à La Réunion que dans les autres Départements de France, les uns et les autres peuvent prendre connaissance de ce qu'il y a de bien là, et s'en inspirer s'ils estiment que cela fonctionne.



'C'est du choc des idées que jaillit la lumière '

I - Historiographie

Les vagues successives de peuplement de La Réunion, depuis le milieu du XVII^e siècle, ont amené avec elles leurs pratiques religieuses. Du Catholicisme des blancs européens et du culte des ancêtres des noirs esclaves vivant côte à côte, puis de l'hindouisme spécifique des engagés tamouls (originaire du Tamil Nadu, sud-est de l'Inde) à l'islam sunnite des immigrés indiens du Gujrat, et enfin du judaïsme de quelques pratiquants nouvellement arrivés à la célébration des anciens de la part des descendants des migrants du sud-est asiatique et de la Chine, en passant par la faible émergence de l'islam chiite ou de plusieurs églises chrétiennes et protestantes, la pratique religieuse a été et reste un élément clé de la vie de tous les jours des réunionnais.

Si nous pouvons dire que l'Église catholique accueille la majeure partie des croyants de l'île, devant respectivement la pratique tamoule, le culte des ancêtres et l'islam, nous pouvons aussi dire que la coexistence des religions et des pratiquants sur un même territoire, dans une même famille ou dans une même catégorie sociale, a engendré chez un même individu une pratique de deux, voire trois religions en même temps ou successivement.

En effet, il n'est pas rare de voir un catholique avoir une foi aussi forte dans la religion tamoule et inversement ; voire même qu'il pratique en plus le culte des ancêtres : "les chinois" (originaires de Chine ou du sud-est asiatique) sont en majorité catholique, les descendants d'esclaves afro-malgaches et d'engagés indiens sont catholiques et animistes et/ou tamouls, les descendants d'indiens musulmans sont musulmans mais surtout, tous se sentent profondément français, réunionnais dans le sens du respect des autres religions et en grande majorité mettant les lois de la République au-dessus de tout dans leur relation à l'autre...

À La Réunion, on peut affirmer que la religion se vit et ne se discute pas : donc elle ne se dispute pas !

Bien sûr, il peut y avoir des tensions individuelles ou familiales, mais il n'y a jamais eu à La Réunion une tension entre communautés pour la prédominance de telle communauté ou religion sur une autre : les voisins de palier peuvent afficher sur leur porte une parole de la Bible, une sourate du Coran ou une sagesse du Mahabharata sans que cela ne choque personne. « *D'ailleurs, qui chercherait à traduire ce qui est écrit en arabe ou en tamoul* », disait malicieusement une vieille habitante d'un immeuble de Saint-Denis de La Réunion!

En ce qui concerne la religion, nous pouvons aussi affirmer qu'à La Réunion il n'y a pas la recherche de la différence, il y a plutôt un vécu inconscient d'un devoir à l'indifférence face à ce qui reste un droit intrinsèque et intime de l'autre : la Foi !

Et c'est ce qui fait que la religion ne fait aucun débat dans la sphère politique, car les citoyens sont membres de la ville, du quartier, de l'île avant d'être vus comme des croyants de telle ou telle confession. On verra qu'il arrive aussi que le politique transcende le religieux.

II - L'accompagnement public des manifestations

La vie religieuse à La Réunion est rythmée par des grandes manifestations publiques, en dehors de la pratique privée classique chez soi, à l'église, au temple ou à la mosquée :

- les grandes messes catholiques (Pâques, Pentecôte, Assomption...) et les processions (chemin de croix...) se passent sur les espaces et la voie publics ;

- les cérémonies tamoules (hindoues) du Cavadee, en l'honneur de Kârli et/ou de Mariamen, ainsi que les marches sur le feu s'accompagne toutes par de grandes processions sur la voie publique ;

- le Sacrifice d'Abraham, la fin du Ramadan et la Naissance du Prophète sont les trois temps forts des musulmans de La Réunion qui occupent peu l'espace public, sauf dans certaines villes où la prière du matin des fêtes de l'Eid se fait à l'extérieur, dans un espace large, offert par la collectivité communale.

Toutes les communes de La Réunion accompagnent les communautés religieuses dans leurs manifestations sur le plan logistique et de sécurité; et les services municipaux sont parties prenantes de l'organisation afin que tout se déroule bien et que les arrêtés nécessaires soient pris dans les temps. La collectivité est vécue comme un partenaire et les élus sont systématiquement invités en tant qu'élus, pour bien signifier le partenariat d'une part et l'appartenance républicaine d'autre part.

Au contraire de l'idée répandue que « *l' élu devrait s'abstenir de s'afficher dans telle ou telle manifestation religieuse* », **la présence de l' élu n'est point perçue à La Réunion comme une soumission de la République à telle religion mais bien comme une marque de prééminence de l'autorité publique sur la manifestation religieuse.**

Ainsi, toutes les processions, rassemblements ou autres manifestations sont souvent encadrés par la police municipale, en plus de la sécurité mise en place par les organisateurs, quels qu'ils soient !

Et, lors des processions tamoules où les pénitents doivent marcher pieds nus sous le soleil, les communes concernées par les manifestations font précéder la procession d'un camion citerne pour arroser la chaussée chaude.

Par ailleurs, la mise à disposition temporaire d'un site à une organisation religieuse pour prier fait l'objet, lors de la clôture de l'évènement, d'un nettoyage systématique des services municipaux, seuls ou en renfort des organisateurs.

Ou encore, lors de la fête musulmane du sacrifice (« Fête d'Abraham »), la mise en place d'un circuit de collecte des déchets des animaux sacrifiés et de transport des cours des particuliers vers les centres d'équarrissage peuvent être réalisés dans le cadre d'une organisation pré-établie par les communes ou les intercommunalités.

**Dans la grande majorité des communes, les religions sont traitées sur le même pied d'égalité dans l'accompagnement public.
Seules les religions classées publiquement comme sectes par les autorités ne sont pas accompagnées.**

La question de la subvention publique "déguisée" à une religion peut-être posée, même si les accompagnements ne relèvent pas d'une organisation réglementaire collective (délibération du conseil municipal) mais plutôt d'actes de gestion courante du maire, soutenu par les élus et la population (arrêtés de police ou autorisations d'occupation temporaires du domaine public; déploiement des services techniques voire de la restauration collective pour la logistique; communication institutionnelle de la collectivité...).

L'application stricte de la loi interdisant toute aide se heurterait, de par l'ancrage des pratiques et des traditions, aux oppositions des citoyens touchés dans heurterait leurs valeurs profondes.

À La Réunion, la laïcité se vit comme une cohabitation du religieux régulée par le politique : les religions ne sont pas opposées, elles sont égales devant l'action publique pour ne pas discriminer tel ou tel citoyen.



III - La vie au quotidien

Au-delà de ces grandes manifestations accompagnées ou non, la vie est rythmée par :

1) La fermeture d'une majorité :

- des commerces qui appartiennent en majorité aux musulmans dans la plupart des communes, lors de fêtes islamiques ;
- d'épiceries de quartier qui appartiennent en majorité aux chinois dans toutes les communes lors du jour de l'An chinois comme la fête de Guandi, célébré par des pétards sur la voie publique devant leurs maisons.

2) Le partage des moments de fêtes par tous ceux qui le souhaitent :

- la fête du sacrifice d'Abraham est un moment de fête familiale importante chez les musulmans. Elle symbolise aussi par le partage de la viande des animaux sacrifiés (bœuf, mouton, bouc) avec les familles voisines et les amis non musulmans ;
- les « services », rites forts d'offrandes aux divinités qui se déroulent sur une matinée, souvent le dimanche, ainsi que le lendemain des marches sur le feu où on a sacrifié plusieurs boucs et coqs, sont des moments de partage du repas avec l'ensemble du voisinage, invité ou non, quelque soit la religion de chacun ;
- le « service *kabaré* » (cérémonie d'origine malgache), comme la cérémonie du « *manger pour le mort* » (tamoule et afro-malgache), moments d'offrandes en prières des repas préférés des et aux ancêtres, dépassent aussi le strict cadre familial pour s'élargir aux familles amies non pratiquantes qui sont souvent invitées.

3) Une école de mixité, de métissage et de tolérance :

- les écoles privées (toutes d'obédience catholiques et un collège d'obédience musulmane) accueillent aussi des enfants musulmans, hindoues ou de toute autre religion : celle-ci n'est pas la condition d'accès, bien que l'école reste tournée vers la catéchèse à des moments précis de la journée ou de la semaine. La participation des non catholiques n'est pas obligatoire lors de cette catchèse mais doit être respectée dans le silence. L'école catholique est privée mais non exclusivement confessionnelle, ce qui permet à chacun de respecter la religion de l'autre ;
- rare sont les filles musulmanes qui portent le voile. Et, depuis toujours, si tel est le cas, peu de personne ne s'en offusque car le visage est et reste le plus souvent découvert : ce qui permet de reconnaître son amie de classe ou du quartier ;

- la fréquentation du sport est obligatoire pour tout le monde et est mixte, y compris à la piscine. Cependant (et c'est une des rares choses négatives dans le contexte réunionnais!), trop d'absence ou de dispense sont justifiées par un certificat médical qu'il n'appartient pas aux enseignants de contester mais qu'il serait judicieux de cadrer.
- la remise de récompenses aux élèves d'une école coranique ou d'un centre de langue tamoule peut se réaliser dans un espace communal (gymnase, école, salle des fêtes) à la demande des organisateurs, avec la logistique communale. Souvent, le maire y est invité en tant que maire pour plus de solennité républicaine.

4) Une restauration collective respectueuse des minorités

Depuis la mise en place de la cantine gratuite dans les années soixante par le biais du Fonds d'Actions Sociales Obligatoire jusqu'à la tarification aujourd'hui, toutes les communes de l'île qui ont une population multiconfessionnelle proposent un double menu avec du poulet ou du poisson lorsqu'il y a du porc (interdit islamique et parfois de certains tamouls) ou du bœuf (interdit hindou). Parfois, le double menu est réalisé même lorsqu'il n'y a pas une de ces deux viandes.

Dans certaines communes, lorsque la proportion de la population de confession tamoule est très importante, le bœuf peut n'être plus servi du tout (exemple des communes de Saint-Louis, Saint-André, Sainte-Suzanne).

Il est important de noter que les deux abattoirs de poulet de l'île ne produisent que des poulets halal. Ainsi, dans la restauration collective comme dans les maisons, tous les réunionnais, musulmans ou non, consomment les poulets frais ou les produits à base de poulet frais halal. Et ce, sans que cela ne choque personne : le halal y est vu comme une simple prière d'offrande à Dieu de l'animal sacrifié pour être consommé. Il commence à en être de même pour les boucheries.

À La Réunion, on parle de double menu (et non de menu de substitution!) car ce menu sert aussi à satisfaire l'enfant qui n'aime pas telle viande, en dehors de toute connotation religieuse.

5) Les affaires funéraires

Dans les grandes villes du littoral, où est concentrée la population musulmane, il existe depuis le début du XX^{ème} siècle des carrés musulmans, qui sont des cimetières à part entière, gérés par les communes. L'entretien et le fossage relèvent des communes, aidées par des bénévoles dans certains cas. Les autres confessions n'ont pas de cimetières dédiés.

Dans les villes rurales ou urbaines n'ayant pas de cimetières musulmans, les inhumations se font le plus souvent dans les cimetières, sans contraintes ni demandes spécifiques. À défaut, le défunt est enterré dans une autre ville, sans problématiques particulières.

Les services de l'état civil restent en permanence à la disposition de toutes les familles sans distinction, quelle que soit l'heure et quel que soit le jour afin que les enterrements se réalisent dans le respect des familles et du défunt.

De même, il n'est pas rare que la police municipale ouvre les cortèges et processions funèbres, du domicile du défunt jusqu'au cimetière. Et ce, aux heures dictées par les familles des défunts en fonction d'un respect des rites religieux ou non.

6) Les opportunités économiques

Des promotions commerciales ne sont pas rares lors de telle ou telle fête religieuse, permettant à la religion de rythmer un secteur économique, par ses manifestations :

- restaurant proposant des recettes spécial Ramadan pendant cette période ;
- commerce d'habillement proposant des vêtements spéciaux à des moments précis de l'année ;
- grande surface faisant une promotion spéciale à des moments clés de la vie sociale (rentrée scolaire, période de Cavadee, fêtes des mères, Jour de l'An chinois...).

IV- Des « religions républicaines »

Aucune religion pratiquée à La Réunion, et organisée dans des structures associatives idoines, ne bénéficie d'aides financières d'États ou d'organisations étrangères pour son fonctionnement ou ses investissements.

Toute la structure financière est basée sur les dons des pratiquants et les biens immeubles sont soit la propriété propre des associations gérantes ou de l'évêché via des donations privées, soit la propriété des communes (terrain mis à disposition pour une construction ou immeuble mis à disposition pour l'exercice du culte).

Les officiants sont rémunérés sous contrat de droit privé des associations gérant le lieu de culte (imam, swami, pasteur ou curé) sinon bénévoles.

Il y a une demande récurrente, depuis plusieurs années, de l'instauration d'un jour férié permettant à chaque communauté de célébrer, avec l'ensemble des réunionnais, une grande fête. L'absence de proposition précise sur des dates précises, rendant immuables les jours retenus, ne permet pas à ce jour de dégager une unanimité.

La proposition de retirer des jours fériés liés à la religion catholique pour en donner aux autres étant inacceptable pour l'Église catholique et juridiquement inconstitutionnel, le consensus pour instaurer cette évolution reste encore en gestation.

V- Le politique transcende le religieux

Bien des visiteurs ou d'interlocuteurs se sont demandés :

- comment le seul musulman d'une commune des hauts catholique à 98%, a-t-il pu y être élu maire?

- comment les majorités du Conseil Départemental ont-elles pu élire la seule musulmane en son sein Présidente à plusieurs reprises?

-comment des villes comme Saint-Denis ou Saint-Louis, peuplé majoritairement de blancs et de métis ont-elles pu élire un noir comme maire?

À La Réunion C'est l'appartenance politique qui prime, comme elle a primé dans certaines circonscriptions aux législatives de 2012 en France hexagonale.

En politique l'appartenance ethnique ou religieuse est reléguée par le camp politique auquel on appartient: il n'y a pas de solidarité que politique!

VI- Conclusion

La Réunion se définit par deux principes fondateurs : la diversité et le métissage. L'histoire du peuplement de La Réunion, qui remonte à plus de 350 ans, et les différents épisodes économiques qui ont forgé le système politique expliquent la réalité de cette société créole.

L'immigration, qu'elle ait été libre ou forcée, a modelé le visage de la société réunionnaise.

Ce « *Vivre ensemble* », enfanté par les apports des migrants successifs, est devenu le visage de La Réunion. Ainsi, de la rencontre:

- entre la France et l'Europe (premiers habitants);
 - entre l'Afrique - Australe et occidentale - et Madagascar (esclaves);
 - entre l'Inde et la Chine (engagisme et immigration volontaire) ;
- la Terre réunionnaise a enfanté une grande tolérance.

Tolérance née de ou engendrant le partage des moments de fêtes et des repas : « *Dieu unit les croyants et les non croyants, ainsi que les croyants différents par les offrandes des uns et le respect des autres* », me disait une habitante très pratiquante mais plaçant la fraternité comme valeur essentielle.

« *D'une île au monde* » disait Paul Vergès. Nous pouvons aujourd'hui oser rêver à sa suite que le monde est appelé à devenir réunionnais.

Car est réunionnais celui qui, quel que soit l'endroit où il est né et quelle que soit sa religion, vit la culture réunionnaise dans tous ses aspects : valeurs (respect de l'autre, tolérance, sens du partage, métissage), langue, arts culinaires et musicales, architecture, attachement ancestral ou rattachement à la terre de vie. Cela peut s'appliquer à n'importe quel endroit de la Terre...

Et même si la nouvelle migration mahoraise (qui sera abordée dans un autre opus, sous la direction de Madame Herwine BOYER, 1ère adjointe au maire de Saint-Benoît) pose questions, nul doute que La Réunion puisera dans ses ressources pour trouver des réponses adaptés et originaux à chaque problématique.

LE « CONSEIL DE LA FRATERNITÉ », UNE EXPÉRIENCE DU VIVRE ENSEMBLE À SAINT-LOUIS DE LA RÉUNION

Saint-Louis est une commune de 52 000 habitants au sud-ouest de l'Île de La Réunion, de tradition ouvrière et commerçante (centre et littoral urbains), artisanal et agricole (hauts ruraux). J'en fus le maire de 2001 à 2008, réélu en 2014. La ville compte 22 quartiers, territoires de vie avec une histoire économique et socio-culturelle propre répartis entre Saint-Louis(bas) et La Rivière (hauts). La Ville a expérimenté une forme de relation institutionnalisée entre les communautés religieuses et cette expérience a duré 4 ans de 2004 à 2008 : l'alternance politique en 2008 a mis les réunions du Conseil en sommeil, même si les préconisations perdurent.

a) Économiquement, Saint-Louis est une ville à contraste et à fort taux de chômage.

L'usine sucrière y a été le principal employeur jusqu'en fin des années 70, ce qui fait que le milieu ouvrier (descendants d'esclaves et d'engagés, descendants de petits blancs ruinés à l'abolition de l'esclavage et métis en grande majorité) et agricole (descendants de petits blancs et d'engagés indiens en grande majorité) constitue la population largement majoritaire.

Le commerce y est concentré en centre-ville et est l'activité quasi exclusive des réunionnais d'origine indienne et de confession musulmane sunnite (articles de la maison et de la personne), des réunionnais d'origine chinoise de confession catholique et de traditions du respect des ancêtres (épicerie alimentaire, articles cadeaux et de fêtes).

Les commerces de quartier (épicerie, alimentation) et les stations-service sont détenus par les « chinois » en minorité (en majorité jusque dans les années 1980) et aujourd'hui par les réunionnais de toutes origines et de toutes confessions.

Les grandes industries (sucre et énergie) et les grandes surfaces commerciales étaient l'apanage (activité et propriété) des réunionnais descendants des grandes familles blanches post-colonial jusque dans les années 80 : la mondialisation fait que les premières sont revenues aux grands groupes internationaux et les secondes ont été segmentées entre les premiers propriétaires, les grands groupes internationaux et les réunionnais d'ascendance indo-musulmane et chinoise (propriétaires ou franchisés).

L'agriculture (canne à sucre en majorité et culture vivrière) est concentrée sur des espaces précis :

- en zone urbaine sur les quartiers du Gol, de Bellevue, de Maison Rouge, de Bois de Nèfles-Cocos peuplés en grande majorité de métis et descendants d'esclaves et d'engagés, qui constituent de facto la majorité des agriculteurs propriétaires.

- en zone rurale sur les quartiers de Les Makes, Tapage, Gol les Hauts, les Canaux peuplés en grande majorité de réunionnais descendants de petits blancs, qui sont de facto propriétaires exploitants.

Le fermage avec la SAFER ou des propriétaires privés reste assez marginal.

b) Politiquement, Saint-Louis est une ville de combat

Elle a connu des alternances politiques depuis la loi de Départementalisation du 19 mars 1946 : communiste de 1946 à 1949, gaulliste de 1949 à 1971, socialiste de 1971 à 1977, Droite rigoriste de 1977 à 1983, communiste de 1983 à 2001, Centre-droit de 2001 à 2008, communiste de 2008 à 2014, Centre-droit depuis 2014.

Le taux de participation aux élections y est souvent très élevé car les joutes politiques dans cette ville a toujours été rude, très idéologique et souvent marquée par des personnalités politiques très charismatiques et d'autorité : Valère CLEMENT (gaulliste intransigeant), Jean FONTAINE (Député UDR (RPR) s'inscrivant à la fin de son mandat au Front National au début des années 1980), Claude HOARAU (communiste orthodoxe)...

La politique transcende les groupes ethniques ou religieuses : les partis ou les hommes charismatiques se battent pour rassembler car historiquement et inconsciemment, l'idéologie y est devenue plus forte que tout.

c) Religieusement, Saint-Louis est une ville fervente et pratiquante

On y recense :

- 6 églises catholiques dans les 8 quartiers de La Rivière comptabilisant environ 22 000 habitants : au Centre classée monument historique, à Ilet Furcy, à Petit Serré, aux Canaux, au Ouaki, au Tapage ; 8 églises catholiques (dont 1 classée monument historique en centre-ville) sur les 14 quartiers du centre et littoral de Saint-Louis, comp-tabilisant environ 30 000 habitants : Les Makes, Bellevue, le Gol, Roches Maigres, Gol les Hauts-CD20, La Chapelle, Bois-de-Nèfles-Cocos. Il faut y rajouter 2 lieux dédiés à Saint Expédit (quartier de Plateau Maison Rouge) et à Saint-François (quartier de Plateau des Goyaves) érigés sur des lieux public et privé et entretenus par des privés.
- 1 mosquée principale avec un haut minaret et 4 annexes dans les quartiers du Gol, de Palissade, de L'Étang et de Roches Maigres.

- 1 temple hindou dédié à la Trimurti (Trinité hindoue) Shiva-Brahmâ-Vishnou pour les prières, offrandes et les fêtes dédiées du Cavadee et Karli; et 20 chapelles tamoules pour les cérémonies familiales et les marches sur le feu : 5 dans le quartier du Gol, 2 dans le quartier de Bois-de-Nèfles-Cocos, 1 sur le quartier de Pont-Neuf, 1 sur le quartier de Bellevue, 2 sur le quartier de Maison Rouge, 1 dans le quartier de Plateau, 1 dans le quartier de Les Makes (le seul en zone rurale des Hauts mais rattaché au canton urbain), 1 dans le quartier de La Chapelle, 4 dans le quartier de L'Étang, 1 à proximité du centre-ville (à la limite du quartier du Gol).
Saint-Louis accueille le seul temple tamoul de France (« Pandialee » dans le quartier du Gol) de France classé monument historique, grâce à ses fresques intérieures.
- 1 église Adventiste du 7ème jour (centre-ville).
- 2 églises Missions Salut et Guérison (centre-ville et La Rivière)
- 1 église des Témoins de Jéhovah (La Rivière Centre, dans les Hauts)

Si Saint-Louis compte une population à majorité catholique (à 80% en zone urbaine et à 95 % en zone rurale), la réalité est loin d'être simple:

- les musulmans (réunionnais d'origine indienne, comorienne et mahoraise constituent environ 10% de la population et les coreligionnaires des 3 dernières entités sus citées ne pratiquent pas de double ou triple religion ;
- 75 % environ des tamouls sont aussi catholiques ;
- 95 % des pratiquants du culte des ancêtres sont aussi catholiques et parfois fréquentent les chapelles tamoules.

d) Partant de ces constats, et à l'image de ce qui fut créé à l'échelon départemental, Saint-Louis chercha à innover

En effet, depuis 2000, un Groupe de Dialogue Inter-religieux composé de l'Évêque de La Réunion et des représentants de toutes les religions majeures (Protestantisme, Hindouisme, Bouddhisme, Islam, Israélite) a été constitué à La Réunion. Ce groupe se retrouve pour donner des positions communes lorsque l'actualité l'exige.

À partir de cette instance départementale et dans le respect de la loi de 1905 sur la laïcité, la Ville de Saint-Louis a mis en place, à partir de 2004, un Conseil de la Fraternité composé de 16 représentants des différentes communautés religieuses présidé par le maire.

Cet espace devint un lieu de dialogue et de débats, une fois par trimestre, entre les différentes composantes religieuses de la commune, sur des sujets de société divers : délinquance, maltraitance à enfants, violences intrafamiliales, toxicomanie, respect, vie de quartier...

Basé sur la défense des valeurs morales communes à toutes les religions, valeurs fondements de la société, ce Conseil consultatif se devait d'essayer d'apporter des solutions aux problèmes posés et/ou d'accompagner les élus dans la mise en place d'actions partagées ou proposées par le Conseil.

Ainsi, par l'intermédiaire de ce Conseil, Saint-Louis a été appelée à être un exemple de ce que peuvent faire les hommes de bonne volonté de toutes les religions, le but étant de valoriser les actes positifs dans la dimension d'engagement et de mettre l'humain au cœur des relations.

Le Conseil n'a pas été censeur, mais porteur d'idées et de propositions, contribuant à l'amélioration de la société. Aucune discussion n'a porté sur la pratique religieuse. Chaque religion a ses principes appliqués, ensuite, dans la vie sociale. C'est dans ce sens du partage des valeurs propres à chacun que cette instance a œuvré :

A) Le premier thème de travail retenu a été "la Famille" qui est le point de départ, l'espace d'expression et de vie qui porte une grande part des équilibres de la société réunionnaise et du maintien de la cohésion sociale. Des rencontres ont été organisées avec le président du TGI de Saint-Pierre et une doctorante en sociologie.

B) À l'initiative des membres du Conseil, la Ville a défini des projets et accompagné les communautés à travers les manifestations qui leurs sont propres.

L'un des projets phares a été l'organisation de la Fête de la Saint-Louis, le 25 août. Cette manifestation est redevenue la plus grande fête de la ville : la ville, la paroisse, les membres du Conseil et les commerçants ont donc fait renaître de ses cendres un événement cumulant culte, culturel et économie.

C) À la demande du Conseil, un temps fort des différentes communautés a été valorisé. Ainsi, la mairie de Saint-Louis :

1) reçoit, pour un pot de l'Amitié, en présence des membres du Conseil de la Fraternité :

- l'ensemble des membres de la communauté chinoise lors des fêtes du Double Dix et/ou de Guandi

- les membres de la communauté musulmane quelques jours après la fin du Ramadan

2) offre les repas (pris sur la restauration collective) à l'Église lors de la fête paroissiale catholique de la Saint-Louis (le 25 août)

3) célèbre le jour de l'An tamoul (le 14 avril) en organisant un défilé des associations qui se regroupent ensuite pour un spectacle dans la cour de la mairie

4) libère ses employés qui en font la demande, sans prendre sur leurs congés annuels, les agents communaux qui célèbrent une fête religieuse non inscrite dans les lots de jours fériés

5) déploie, devant la mairie et dans les grands axes, une banderole souhaitant une bonne fête à chaque communauté lors de la célébration d'un grand événement.

Les 100 ans de la loi de 1905 ont par ailleurs donné lieu à l'organisation des « Journées de la Laïcité » avec des temps de partage à travers des conférences mais aussi une présentation plus festive par les différentes communautés.

D)Le Conseil de la Fraternité a aussi choisi de mettre à l'honneur des personnes méritantes par leurs actions au bénéfice de la Ville, d'un art, d'une communauté, d'un sport...

L'action « *Citoyens d'Honneur* » a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal, permettant de réaliser le vœu émis.

Conclusion

La participation des membres de ce Conseil aux différentes manifestations organisées sur le territoire de la commune a été pour tous les signes d'une société fraternelle. Et c'est ce que soulignait chaque année, lors de la réception des musulmans à l'occasion de la fête de l'Eid, le maire de Saint-Louis.

« La Réunion est avec les avancées portées par les mouvements interreligieux une terre d'exception. Une terre de République où nous avons appris à nous connaître, à nous comprendre, dans le respect de nos différences, avec la conscience d'une communauté de vie que nous avons à partager. Nous sommes un modèle culturel, nous sommes ce que je crois un demain pour l'avenir de nos civilisations. La construction de l'identité réunionnaise avec des valeurs de respect, de tolérance et du sens du partage communes aux Cafres (noirs afro-malgaches), Malbars (indiens), Chinois, Créoles (natifs de l'île) ou Zoreils (européens) est un exemple à suivre.»

Le Conseil de la Fraternité est un exemple parmi tant d'autres qui mériteraient autant d'attention :

- la célébration du Dipavali à Saint-André, manifestation familiale culturelle indienne devenue évènement culturel majeur porté par la commune et qui est suivie par La Réunion toute entière, même si les autres communes le célèbrent;
- la fête des lanternes, portée par la Communauté chinoise et aidée par les municipalités et qui est célébrée par de plus en plus de réunionnais non originaire d'Asie du Sud-Est...

Ce qui démontre la grande capacité réunionnaise à transformer un fait communautaire en fait d'un pays tout entier, tuant le communautarisme.

L' Association des Maires du Département de La Réunion

L' Association des Maires du Département de La Réunion (AMDR), créée fin octobre 1996, rassemble les communes (maires) et EPCI de l'île de La Réunion.

Elle est affiliée à l'Association des Maires de France (AMF) qui réunit un peu plus de 34 500 maires en métropole et outre-mer, toutes tendances politiques confondues.

L'AMDR constitue :

- une instance pluraliste, représentative des maires et des intérêts communaux dont ils ont la charge ;
- un relais de l'AMF avec qui elle est en liaison permanente ;
- une structure d'aide et de conseil au service des maires (information, études et enquêtes) ;
- un lieu de rencontre, d'échanges et de réflexion sur des sujets divers ;
- la structure de formation des élus et de leurs collaborateurs.

L'AMDR est administrée par un bureau de 8 membres, élu pour 6 ans.

L'assemblée générale ordinaire, composée de tous les maires et Présidents d'EPCI adhérents, fixe les orientations de l'association et adopte les résolutions.

Six commissions thématiques sont chargées d'étudier les questions de leur compétence et de formuler des propositions :

- Personnel communal et intercommunal (FPT)
- Ruralité
- Intercommunalité
- Finances et Fiscalité
- Coopération décentralisée
- Développement durable

Le Bureau (Élection du 28 mai 2014- Modifié le 25 juin 2015 et le 25 mai 2016)

Président : Stéphane FOUASSIN - Maire de Salazie (UDI)

1^{er} Vice-Président : Joseph SINIMALÉ - Maire de Saint-Paul (LR)

Suppléant : Michel FONTAINE - Maire de Saint-Pierre (LR)

2^e Vice-Président : Maurice GIRONCEL - Maire de Sainte-Suzanne (PCR)

Suppléant : Patrick LEBRETON - Maire de Saint-Joseph (PS-Progrès)

3^e Vice-Président : Olivier RIVIÈRE - Maire de Saint-Philippe (UDI)

Suppléant : Jean-Claude FRUTEAU - Maire de Saint-Benoît (PS- Progrès)

Secrétaire: Serge HOAREAU - Maire de Petite-Île (SE)

Secrétaire Adjoint : Jean-Paul VIRAPOULLÉ - Maire de Saint-André (UDI)

Trésorier : Jean-Claude LACOUTURE - Maire de L'Étang-Salé (LR)

Trésorier adjoint : Daniel PAUSÉ - Maire de Trois-Bassins (SE)